

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 21 mai 2025

[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information reçue le 15 avril 2025

[REDACTED],

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès du 15 avril 2025. Vous trouverez les réponses dans le tableau ci-après :

Demande d'accès à l'information	Réponse
Tous les rapports du coroner qui concernent des décès en lien avec l'actuelle crise des opioïdes, incluant, le fentanyl pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2024;	Nos recherches ont permis d'identifier 22 rapports d'investigation terminés concernant des décès par intoxication accidentelle à des opioïdes, seuls ou en association avec d'autres substances, pour la période mentionnée. Vous trouverez copie de ces rapports.
Le nombre total de décès pour 2024;	Puisque plusieurs dossiers sont en investigation, nous ne sommes pas en mesure de dresser un bilan du nombre total de décès par intoxication pour l'année 2024. Nos recherches ont permis d'identifier, selon les rapports d'investigation terminés, 158 décès par intoxication accidentelle à des opioïdes, seuls ou en association avec d'autres substances, pour 2024. Ce nombre changera au fil des prochains mois, au fur et à mesure que les investigations pour les décès de 2024 seront terminées et diffusables.
Le nombre et les rapports disponibles jusqu'au 22 avril 2025;	Nos recherches n'ont pas permis d'identifier de décès, survenus en 2025, avec les critères susmentionnés, pour lequel un rapport d'investigation est terminé.

Combien d'enquêtes en lien avec des décès s'apparentant à cette cause sont en cours ou en attente qu'un rapport officiel du coroner ait été rédigé, jusqu'au 22 avril 2025.	Conformément aux dispositions de l'article 13 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>, nous vous informons qu'un document faisant état des renseignements visés par votre demande fait l'objet d'une diffusion sur Internet (données du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2024). Voici les adresses où ce document peut être consulté : https://www.inspq.qc.ca/substances-psychoactives/opioides/surdose/deces-intoxication/intoxication-suspectee Nos recherches n'ont pas permis d'identifier de documents supplémentaires, notamment pour les données concernant l'année 2025.
--	---

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.



François Martin, avocat
 Responsable de l'accès aux documents
 et de la protection des renseignements personnels